

MÉMOIRE POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE PAYSAGE HUMANISÉ
DANS LE SECTEUR DES COLLINES D'OKA

Conseil régional de l'environnement des Laurentides

29 novembre 2024

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est une organisation autonome, qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Les orientations et les priorités du CRE sont établies par son conseil d'administration, formé de 13 membres, dont 8 doivent provenir, par règlement, de groupes ou d'organismes voués à la protection de l'environnement dans chacune des huit MRC de la région.

Le CRE Laurentides a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement, ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique.

Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

<https://crelaurentides.org>

Introduction

Les collines d’Oka, situées dans la région des Laurentides, constituent une composante essentielle des collines Montérégiennes. Elles jouent un rôle critique dans la protection de la biodiversité, le maintien des écosystèmes et la connectivité écologique entre les Appalaches et les Laurentides. Ce mémoire vise à argumenter en faveur de leur reconnaissance en tant que paysage humanisé, un statut clé pour assurer leur conservation.

Nous tenons également à souligner :

- La plus-value d’une approche commune aux cinq collines sur le territoire de la CMM qui permet d’assurer une cohérence et de travailler sur les liens entre ces noyaux de biodiversité;
- L’occasion de reconnaître officiellement les Montérégiennes dans leur ensemble comme un territoire emblématique au Québec.

Contexte écologique des collines d’Oka

- Biodiversité exceptionnelle :
 - Les collines d’Oka abritent une grande diversité d’espèces, incluant 51 espèces végétales et 29 espèces animales en situation précaire (SÉPAQ, 2022).
 - Ces écosystèmes rares incluent des érablières à caryer cordiforme et des milieux humides d’importance écologique élevée.
 - Les habitats naturels servent de refuges essentiels pour la faune et la flore, notamment pour les espèces en situation précaire.
- Richesse des peuplements forestiers :
 - 59,6 % des forêts sont classées comme vieilles (80 ans et plus), et 85 % sont considérées comme matures (MRNF, 2022).
 - Ces peuplements matures jouent un rôle clé dans la préservation de la biodiversité locale en offrant des habitats de grande qualité.
- Connectivité écologique :
 - Les collines d’Oka agissent comme des noyaux et corridors écologiques entre les Appalaches et les Laurentides (Éco-corridors laurentiens, 2020).
 - Elles facilitent les déplacements des espèces animales et végétales, contribuant à leur diversité génétique.
 - La dégradation de ces corridors mettrait en péril la survie de plusieurs populations d’espèces animales et végétales.
- Importance pour les communautés humaines :
 - Les collines procurent des bénéfices essentiels pour la santé des écosystèmes.
 - Elles contribuent également au bien-être des communautés locales grâce aux nombreux services qu’elles rendent : régulation climatique, protection des sols contre l’érosion et soutien des pollinisateurs, indispensables à la reproduction des plantes et à la production agricole.

Statut de paysage humanisé

- Importance écologique et biodiversité :
 - Les collines d'Oka figurent parmi les derniers massifs forestiers d'importance dans le sud du Québec et les Basses-Terres du Saint-Laurent, capables de soutenir une riche diversité floristique et faunique.
 - Le statut de paysage humanisé renforce leur protection en intégrant des zones tampons autour des noyaux écologiques déjà protégés, consolidant ainsi la connectivité écologique.
- Approche basée sur l'engagement volontaire :
 - Le statut respecte les spécificités de chaque colline et les volontés des propriétaires et acteurs locaux.
 - Il permet la poursuite des activités humaines, telles que l'agriculture, les loisirs et l'habitation, en harmonie avec la nature et dans le respect des objectifs de conservation.
 - Il permet le maintien du rôle des autorités municipales comme gestionnaires du territoire et la conservation des droits des propriétaires privés conformément aux lois existantes.
- Avantages pour les agriculteurs :
 - Le statut permet un soutien des écosystèmes essentiels aux activités agricoles, notamment par la régulation climatique locale, la limitation de l'érosion des sols et la protection des pollinisateurs.
 - Le statut permet une reconnaissance et une valorisation des pratiques agricoles durables, renforçant la réputation des produits locaux et ouvrant des opportunités économiques et de marketing basées sur la durabilité.
- Avantages pour les municipalités :
 - L'aire protégée vise la limitation de l'expansion urbaine non planifiée, préservant ainsi les paysages naturels et attirant les visiteurs grâce à l'écotourisme et aux activités récréatives.
 - Le statut permet le maintien de l'équilibre entre développement territorial et conservation des milieux naturels.
 - Le paysage humanisé augmente la résilience du territoire face aux changements climatiques en préservant des écosystèmes clés.

Éléments à considérer pour la poursuite des démarches

- Reconnaissance culturelle : Il est essentiel de reconnaître la valeur du territoire pour la culture autochtone et d'intégrer la communauté de Kanehsatà:ke dans les processus décisionnels et la gestion de l'aire protégée.
- Sensibilisation et information : Il y a une nécessité de mettre en œuvre des campagnes continues pour faire connaître les impacts et avantages du statut de paysage humanisé, compte tenu de sa nouveauté au Québec. Notamment, préciser la plus-value du statut, les rôles et responsabilités des acteurs (Gouvernement, CMM, MRC, Municipalités, etc.), offrir un plan de communication et de diffusion à l'attention du grand public et développer une signature pour les paysages humanisés des Montérégiennes.
- Dialogue inclusif : Mettre en place des espaces de concertation pour favoriser une cohabitation harmonieuse entre les acteurs locaux, les partenaires et les décideurs. Inclure l'implication de la société civile. Faire appel aux organisations déjà mobilisées pour l'élaboration du Plan de conservation et pour sa mise en œuvre.
- Soutien : Offrir une assistance financière et technique pour répondre aux défis liés à la gestion de l'aire protégée et à la mise en œuvre du Plan de conservation.
- Leviers : Des collines subissent des pressions importantes de la part des utilisateurs, donc il importe d'avoir des leviers permettant d'intervenir au-delà de la sensibilisation.
- Connectivité élargie : Intégrer la notion de connectivité écologique entre les Montérégiennes au projet de paysage humanisé.
- Activités permises : Respecter la recommandation l'UICN de ne pas dépasser 25% de l'aire protégée en usages intensifs pour les activités socioéconomiques ou réfléchir collectivement aux activités ou pratiques compatibles avec la protection de la biodiversité en zone tampon. Il est également essentiel d'accompagner les agriculteurs de ces zones dans leur transition vers des pratiques durables. On s'assurera ainsi que les zones tampons jouent adéquatement leur rôle.

Conclusion

L'obtention du statut de paysage humanisé pour les collines d'Oka est une démarche essentielle pour préserver ce patrimoine naturel et culturel unique. Ce statut doit cependant se baser sur une gestion collaborative du territoire, qui implique l'ensemble des parties prenantes.

Sources

- Blouin et al. Étude de cas d'Aires protégées de catégorie V (paysage protégé) : Analyse et recommandations à des fins de mise en œuvre au Québec, Rapport final, 2022.
- Éco-corridors laurentiens. Plan pour la connectivité des Laurentides 2020-2025 (Version sommaire), 2020, p. 67.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Peuplement écoforestier dans le territoire de la CMM, 2022.
- Société des établissements de plein air du Québec. Parc national d'Oka : Portrait du parc, 2022. <https://www.sepaq.com/pq/oka/decouvrir/portrait.dot>